TIERS PAYANT : QUAND EST-IL AUTOMATIQUE ?

Si vous bénéficiez de la complémentaire santé solidaire (CSS) ou de l'aide médicale de l'Etat (AME)

Pour les soins pris en charge à 100 % lorsque vous êtes enceinte

En cas d'affection de longue durée (ALD)

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

POUR RAPPEL Le tiers payant permet de ne pas avoir à avancer tout ou partie de ses frais de santé.

octobre 2024

Harmonie santé